

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 21 février 2013

CG 13/2^{ème}/VI-03

L'an deux mille treize, le 20 février, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

POLITIQUE « AVENIR ENTREPRISE »

La politique « Avenir Entreprise » nous permet de prendre en compte la nouvelle donne liée aux lois de décentralisation, mais aussi de mieux répondre aux besoins des entreprises, en complémentarité avec les dispositifs d'aides du Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

Elle a été l'occasion, depuis 2007, d'accompagner **88 projets d'entreprises** pour des **investissements atteignant près de 92 millions d'euros** subventionnés à hauteur de **2,7 millions d'euros par le Conseil Général** et 5,3 millions d'euros par le Conseil Régional, pour un impact de **3 811 emplois créés ou maintenus** sur le territoire.

Je vous rappelle que malgré le contexte économique difficile, l'étude « ESCADRILLE », dont je vous ai communiqué les résultats lors de la DM1 du 5 juillet 2012 montre que les entreprises que nous avons aidées, ont tendanciellement créé plus d'emplois que les autres (17,5 % d'emplois dans les entreprises selon l'INSEE et + 32,56 % constatés dans les entreprises que nous avons soutenues).

Par ailleurs, ces résultats traduisent à la fois **notre engagement pour l'emploi** auprès des entreprises et la réussite de notre partenariat unique avec la Région Midi-Pyrénées, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique (S.R.D.E).

Je vous rappelle que cette **convention d'application du S.R.D.E.** avec la Région a été signée en 2007 et **renouvelée en 2012**. Elle a considérablement fait évoluer notre politique économique sur les éléments-clés suivants :

- La prise en compte de la **notion de « projet »** sur trois ans, avec une évaluation davantage axée sur les enjeux de développement stratégique de l'entreprise et les retombées sur le territoire (activité, emploi, filière, etc.),
- La prise en considération des **investissements matériels et immatériels** (études, programmes de recherche et développement) au même titre que les investissements immobiliers.

Je vous propose aujourd'hui, à travers ce rapport, de prendre connaissance du **bilan du dispositif «Avenir Entreprise»** pour l'année 2012, et des **perspectives pour 2013**, ainsi que des **propositions budgétaires** qui y sont associées.

I - BILAN 2012 ET ORIENTATIONS 2013

Comme en 2011, l'année 2012 a été marquée par un **contexte économique de crise**. Ce phénomène a touché de nombreuses entreprises générant des **difficultés de trésorerie** et dans certains cas extrêmes des **licenciements économiques**.

Néanmoins, le volume d'entreprises qui ont **sollicité notre aide** pour **réaliser des investissements**, a **augmenté** par rapport à l'année précédente. Compte-tenu que les **programmes d'investissements** que nous aidons, sont réalisés sur les trois années qui suivent notre aide, nous pouvons raisonnablement penser que **la situation économique tend à s'améliorer**.

Je vous rappelle que les demandes de subventions qui nous sont adressées par les entreprises sont soumises à l'avis du « **Comité Technique Avenir Entreprise** ». La Commission Permanente est ensuite chargée de les approuver si elle le souhaite.

En 2012, ce comité s'est réuni à **trois reprises** les 26 janvier, 24 mai et 28 septembre, et a examiné **30 dossiers** (22 entreprises et 8 commerces), lesquels ont reçu un avis favorable.

A - AIDES ACCORDÉES AUX PROJETS D'ENTREPRISES

Je vous rappelle qu'il s'agit ici d'intervenir sur des projets d'investissements réalisés sur une durée de trois ans, **par des entreprises ou le cas échéant des communes, communautés de communes** ou sociétés intermédiaires qui agissent pour le compte d'une entreprise.

a) Les entreprises

En ce qui concerne les entreprises, trois lignes budgétaires sont mobilisées en fonction de la nature des projets : immobiliers, matériels (machines) ou immatériels (études).

Ainsi, il peut être accordé à un porteur de projet, pour une même opération, entre une à **trois aides maximum** selon que les investissements portent sur du **matériel**, de **l'immobilier** et (ou) des **études**. Le montant de notre aide est modulé en fonction du nombre de **création d'emplois**, de la **participation de la collectivité de proximité**, de **l'intervention régionale** (dont nous sommes complémentaires) et de **l'intérêt du projet pour le territoire**.

Vous trouverez ci-après, un tableau récapitulatif des différents projets d'entreprises qui ont reçu un **avis favorable de la part du comité technique** « Avenir Entreprise » et qui ont été validés par la Commission Permanente du Conseil général au titre de l'exercice 2012.

Récapitulatif des aides départementales accordées aux entreprises en 2012 :

Entreprise	Localisation	Coût du projet Hors Taxes	Subvention au titre de l'immobilier		Subvention au titre du matériel	Subvention au titre de l'immatériel	Total Subvention
Lignes budgétaires			20422-93 Entreprise	204142-93 Commune	20421-93	20421-93	
POUJADE	LAUZERTE	124 000 €	11 100 €		2 500 €		13 600 €
COFRASUD	MONTAUBAN	689 947 €	50 000 €				50 000 €
MONTESQUIEU PARC ET JARDINS	MONTESQUIEU	295 000 €	19 200 €				19 200 €
ARCHEAN	MONTAUBAN	1 423 048 €			6 000 €	7 500 €	13 500 €
MAF AGROBOTIC	MONTAUBAN	11 200 000 €	100 000 €		25 000 €		125 000 €
RECHERCHE et REALISATION REMY	MONTAUBAN	1 022 734 €	45 000 €				45 000 €
LES RIVES	MONTAUBAN	668 061 €	40 000 €				40 000 €
PIERRE DE PLAN	CASTELSARRA- SIN	3 846 995 €	70 000 €				70 000 €
RABES	MONTAUBAN	1 202 689 €	40 000 €				40 000 €
SIBI	MONTAUBAN	3 867 328 €	31 250 €				31 250 €
METALBALL	GRISOLLES	176 707 €			8 835 €		8 835 €
TERRIEUX	GOUDOURVILLE	315 000 €			21 000 €		21 000 €

Entreprise	Localisation	Coût du projet Hors Taxes	Subvention au titre de l'immobilier		Subvention au titre du matériel	Subvention au titre de l'immatériel	Total Subvention
Lignes budgétaires			20422-93 Entreprise	204142-93 Commune	20421-93	20421-93	
TCSD	MONTAUBAN	5 400 €				1 080 €	1 080 €
BRUN CONDITIONNEMENT	ASQUES	1 967 470 €	75 000 €		18 750 €		93 750 €
CRISTIN ELECTRO EROSION	GRISOLLES	949 508 €	11 605 €		18 750 €		30 355 €
JARDINS DE MONTALBAN	MONTAUBAN	41 733 €	2 480 €		1 260 €		3 740 €
SOVERDI	VERDUN sur GARONNE	671 643 €	29 598 €		1 900 €		31 498 €
VIGNERONS DU BRULHOIS	DONZAC	749 028 €	60 276 €				60 276 €
DURFORT SALAISSONS	DURFORT LACAPELETTE	194 000 €	3 600 €		16 650 €		20 250 €
EMBALBOIS	MOISSAC	539 745 €	15 000 €		18 750 €		33 750 €
RAPIDOCOLOR	MONTAUBAN	2 224 380 €			25 000 €		25 000 €
SUD ECOWATT	MONTAUBAN	74 000 €				3 000 €	3 000 €
TOTAL		32 248 416 €	604 109 €		164 395 €	11 580 €	780 084 €

Au total, l'ensemble de ces **22 projets** doit permettre de créer ou de maintenir **853 emplois** en Tarn-et-Garonne sur les trois prochaines années.

Au titre de 2013, compte tenu des nouvelles demandes et des dossiers en cours, je vous propose d'adopter les autorisations de programmes et les crédits de paiement correspondants tels que présentés ci-après :

- **450 000 €** d'autorisation de programme et **403 721 €** de crédits de paiement sur l'**article 20422 sous-fonction 93**, au titre des aides aux entreprises ou sociétés d'investissement en matière d'opérations immobilières,
- **200 000 €** d'autorisation de programme et **96 714 €** de crédits de paiement sur l'**article 20421 sous-fonction 93**, au titre des aides aux entreprises pour l'acquisition de matériel neuf,
- **25 000 €** d'autorisation de programme et **10 000 €** de crédits de paiement sur l'**article 20421 sous-fonction 93**, au titre des aides aux entreprises en matière d'études.

b) Les Communes, Communautés de Communes ou sociétés intermédiaires agissant pour le compte d'une entreprise

Cette ligne budgétaire est dédiée aux projets immobiliers de création **d'ateliers relais** portés par des collectivités.

Si au titre de 2012, aucune demande n'a été enregistrée, **pour 2013**, je vous propose, au titre des projets en cours d'instruction, **d'adopter une autorisation de programme de 30 000 €** et de ratifier **10 000 € de crédits de paiement sur l'article 204142, sous-fonction 93.**

B - AIDES IMMOBILIÈRES AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES EN ZONE RURALE

Ces financements s'adressent aussi bien à des **communes ou communautés de communes**, qu'à des **commerçants installés en zones rurales** qualifiées de « fragiles ». En 2012, ce sont **8 commerçants** exerçant une activité commerciale de première nécessité en zone rurale qui ont bénéficié de l'aide du Conseil Général dans le cadre de cette politique. Ces 8 dossiers ont tous reçu un avis favorable du comité technique « Avenir Entreprise » et ont tous été engagés à la Commission Permanente.

a) Aides en direction des communes rurales

Ces interventions, dont la finalité est le maintien ou la création de commerces de première nécessité dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants, permettent de compléter les aides de l'Etat (FISAC) et de l'Europe. **Le montant maximum de l'aide départementale est plafonné à 15 000 €.**

En 2012, **aucun des dossiers** en cours d'instruction n'était suffisamment abouti pour être présenté au comité « Avenir Entreprise » et bénéficier d'un financement du Conseil Général au titre de cette politique.

Néanmoins, à l'occasion du budget primitif de 2013 et compte-tenu de l'avancement des dossiers de demande à l'instruction, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **60 000 €** et de ratifier **15 000 €** en crédits de paiement sur **l'article 204142 sous-fonction 93 afin de pouvoir aider les communes**, maître d'ouvrage de ces projets.

b) Aides en faveur des entreprises commerciales situées en zone rurale

Ces aides permettent de soutenir les **commerces de première nécessité** dans les communes de moins de 2000 habitants lorsque les commerçants engagent des **travaux de modernisation.**

Le montant maximum de l'aide départementale est plafonné à 10 000 €.

Ainsi, en 2012, cette politique nous a permis de soutenir **8 commerces** pour un montant total de **71 672 €**, à savoir :

Bénéficiaire	Commune d'implantation	Projet	Coût en € HT de l'opération	Aide accordée
Mr MONTEILLET	Monclar de Quercy	Déplacement et modernisation de la boulangerie	112 029 €	10 000 €
Mr NEULAT	Laguépie	Mise aux normes et rénovation boucherie	19 198 €	4 775 €
Mr BONAL	Montpezat	Modernisation et mise aux normes boulangerie	61 606 €	10 000 €
Mr CAILLEAU	Bouillac	Acquisition d'un four pour boulangerie-multiservices	29 263	8 779 €
Mr FONTORBES	Nohic	Agrandissement du laboratoire boucherie	102 194 €	10 000 €
Mr VAJENTE	Corbarieu	Travaux de modernisation du multiservices	30 055 €	8 696 €
Mr DUCREY	Puylagarde	Modernisation et rénovation multiservices	46 000 €	10 000 €
Mme LACASSAGNE	Molières	Déplacement-extension du tabac-presse-papeterie	91 379 €	9 422 €

En 2013, afin de maintenir notre soutien aux commerces de première nécessité en zone fragile, je vous propose d'adopter **70 000 €** d'autorisation de programme et de ratifier **41 992 €** de crédits de paiement sur **l'article 20422 sous- fonction 93**.

c) Subventions aux programmes de Recherche et Développement (R&D) des pôles de compétitivité

Lors de notre DM1 du 23 juin 2008, nous avons approuvé deux subventions afin de participer au financement des **projets de Recherche et Développement**.

C'est dans ce cadre que nous avons, lors de la DM2 de 2011, approuvé une **autorisation d'engagement de 186 812 €** pour le projet « **INNO'POM** ».

Ce projet, labellisé par le pôle Agrimip en novembre 2011, et sélectionné par l'Etat au titre du FUI (Fonds Unique Interministériel) associe les sociétés BLUE WHALE, MAF et ABSOGER, avec des laboratoires de recherche. Il consiste à réduire massivement la présence de produits phytosanitaires dans les pommes.

Pour 2013, je vous propose de ratifier, au titre du projet INNO'POM, un premier crédit de paiement de **66 812 €** sur **l'article 656837 sous-fonction 91** afin de poursuivre notre soutien à ce programme de recherche important pour la filière fruit du Tarn-et-Garonne.

C- AIDES À L'AMÉNAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITÉS.

Cette politique, adoptée par l'Assemblée Départementale le 27 juin 2005, s'adresse aux communes et aux structures intercommunales. Elle est destinée à favoriser la **création ou l'aménagement de zones d'activités** (Z.A) afin de permettre l'installation d'entreprises.

En 2012, la **commune de Saint-Antonin-Noble-Val** a bénéficié d'une aide de **43 101 €** au titre du projet d'aménagement de **la zone d'activités de Fontales**.

Par ailleurs, nous avons été sollicités par trois collectivités dans le cadre de cette politique. Les dossiers sont en cours d'instruction et devraient être présentés à la Commission Permanente courant 2013. Il s'agit de l'extension de la **zone d'activités de Bordevieille à Beaumont de Lomagne**, de **Pech de Rondels à Caylus** et la **création d'une zone d'activité sur la commune de Saint Beauzeil**.

D - CRÉDITS D'ACTION ÉCONOMIQUE

Cette politique permet d'accompagner des projets ou des **actions d'animation à destination d'une filière** ou d'un groupe d'entreprises. La logique est ici orientée sur le **financement d'actions collectives**. Le plus souvent, il s'agit de l'organisation d'évènement ou de la participation à des **salons**.

Ainsi, **en 2012**, la Commission Permanente a décidé, dans le cadre de cette politique de soutenir les salons et manifestations suivants :

Manifestations	Coût de l'opération	Subvention du Conseil Général
Salon des « Véhicules d'occasion 2012 » Chambre des Métiers	23 300 €	5 000 €
Rallye de la « Fête du Pain... » Chambre des Métiers	1 285 €	800 €
Salon SIANE 2011 à Toulouse CCI	25 330 €	2 000 €
Dispositif « Artisans Messagers 2012 » Chambre des Métiers	15 670 €	4 000 €
Forum « Jobs d'Eté 2012 (Bureau d'Informations Jeunesse	16 620 €	2 000 €
Salon « Journées Européennes des Métiers d'Art » Chambre des Métiers	95 100 €	5 500 €
Salon « Aérosmart 2012 » à Toulouse CCI	19 170 €	2 000 €
Salon SIANE 2012 à Toulouse CCI	23 830 €	4 000 €
Salon « Forum Internet 2012 » à Montauban, CCI	23 700 €	2 000 €
Salon « PROV'EMPLOI 2012 » à Paris, A.D.E. 82	9 230 €	4 500 €
« 2 ^{ème} Phase - action d'aide à la redynamisation des commerces et de l'artisanat des deux Rives », Association Artisans, Commerçants des Deux Rives	150 000 €	15 000 €

Au total, ces opérations ont bénéficié d'une aide du Conseil Général de **46 800 €**.

Compte tenu des perspectives pour **l'année 2013**, je vous propose d'adopter **45 000 €** d'autorisation d'engagement et de ratifier **63 300 €** de crédits de paiement sur **l'article 657415 sous-fonction 91**.

E - ÉTUDES ÉCONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITÉ INDUSTRIELLE

Ces interventions ont pour but d'aider les **établissements publics**, les **organismes professionnels**, les **collectivités** et les **associations**, à **financer des études économiques prospectives**, ou analytiques, de portée générale, ou des études liées à la faisabilité technique de projets particuliers.

Au titre de 2012, cette politique a été utilisée pour aider l'A.D.E. 82 à lancer une étude du « **Plan Marketing Territorial** », pour un montant de 15 250 €.

Pour 2013, je vous propose d'adopter **une autorisation d'engagement de 20 000 €** et de **ratifier 35 250 €** de crédits de paiement sur **l'article 657426, sous-fonction 91**.

II – PARTICIPATION AU POLE AGRIMIP SUD-OUEST INNOVATION

Créé en 2007, le pôle de compétitivité a pour vocation de **fédérer les acteurs du secteur agricole et agro-industriel** de Midi-Pyrénées.

Il favorise les synergies et concrétise les projets pour créer une véritable dynamique de **recherche collaborative** entre les Universités, les Laboratoires et les Entreprises.

En décembre 2012, le pôle comptait :

- **282 adhérents** dont 186 entreprises, 41 acteurs de la recherche, structures de transfert et de formation et 55 institutions ;
- **238 projets labellisés** pour un montant total de **554,9 millions d'euros** et 61,4 millions d'euros de subventions accordées ;
- **647 acteurs** impliqués dans des projets novateurs, dont 315 entreprises (235 PME).

Comme nous nous y sommes engagés par convention, je vous propose pour 2013, de ratifier un crédit de paiement de **20 000 €** sur **l'article 656831 sous-fonction 91**, afin de poursuivre notre soutien à cette structure.

III – PARTICIPATION A L'INCUBATEUR MIDI-PYRENEES

L'incubateur Midi-Pyrénées a été mis en place dans le cadre de la loi du 2 juillet 1999 sur l'innovation. Il a pour objectif de **faciliter la création d'entreprises innovantes** par des porteurs de projets issus de la recherche.

Notre Département a été **l'un des premiers** à apporter son concours au fonctionnement de cette structure qui a permis de soutenir la création d'entreprises innovantes en Tarn-et-Garonne (Prooftag, Nutritis, 31 Degrées, Sud Ecowatt...).

Pour 2013, je vous propose de maintenir notre aide à cette structure et de ratifier un crédit de paiement de **25 000 € sur l'article 656831 sous-fonction 91**.

Je vous précise que nous réévaluerons l'intérêt de cette participation en 2014 afin d'intégrer dans nos politiques la création de la SATT « **Toulouse Tech Transfert** » qui a été mise en place en 2012 et qui agit dans un secteur similaire à celui d'incubateur : le **transfert de technologie**.

IV – ADHESION A L'ASSOCIATION « AEROSPACE VALLEY »

Le pôle de compétitivité régional regroupe plus de 500 entreprises du secteur aéronautique. Il permet le **montage de projets de Recherche et Développement** entre ces entreprises et les centres de recherches toulousains.

En Tarn-et-Garonne, la naissance de ce pôle a été l'occasion de nouer un lien fort entre le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et les **38 entreprises aéronautiques de notre département**. Il faut noter que, là encore, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne fait partie des **membres fondateurs** de ce pôle de compétitivité.

Dans ce cadre, **pour 2013**, je vous propose de ratifier, comme chaque année, un crédit de paiement de **3 000 € sur l'article 6281 sous-fonction 91** afin de poursuivre notre soutien en faveur de cette association.

V - PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE MONTAUBAN TARN-ET-GARONNE INITIATIVE

Créée en 1993, la plate-forme locale d'initiative « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » (MTGI) a pour mission d'accompagner les porteurs de projets de création, ou de reprise d'entreprises dans le département, par l'**octroi de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt**, destinés à augmenter le volume de leurs apports personnels.

Ces prêts, d'une durée de 24 à 36 mois, avec un différé de six mois, dont le montant varie généralement entre 2 000 € et 12 000 €, viennent **accroître les fonds**

propres de la jeune entreprise lui permettant, ainsi, un meilleur accès aux prêts bancaires et une plus grande sécurité financière.

Le Conseil Général participe à cette plate-forme aux côtés d'autres partenaires publics et privés (Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, Castelsarrasin, Conseil Régional, Caisse des Dépôts, Caisse d'Épargne, groupe Malakoff, Crédit Agricole...).

En 2012, la plate-forme d'initiative MTGI a octroyé **47 prêts d'honneur** (contre 40 dossiers en 2011 et 25 prêts d'honneur exceptionnels attribués aux salariés de BOUYER) pour un montant total de **263 304 €** (contre 286 908 € en 2011).

Ces aides ont permis de lever **2 758 550 € de prêts bancaires** (contre 2 875 000 € en 2011) et de créer ou de maintenir **une soixantaine d'emplois** sur le territoire.

Depuis sa création, la plate-forme d'initiative locale MTGI a ainsi accordé **528 prêts d'honneur** pour un montant global de **2 707 212 €**.

A plusieurs reprises, je vous ai sensibilisés sur la situation de cette plate-forme (hébergée à la pépinière d'entreprises du Grand Montauban) qui réalisaient des **déficits de fonctionnement**.

Nous avons fermement pris position pour que ce déficit cesse et qu'il n'impacte plus le fonds de prêts d'honneurs destinés aux créateurs d'entreprises. Nous avons d'ailleurs décidé de **stopper notre aide de 17 100 €** à cette plate-forme.

A l'occasion d'une Assemblée Générale qui a eu lieu le 30 mai 2012, nous avons une nouvelle fois demandé à ce que le déficit de fonctionnement cesse d'impacter le fonds de prêts d'honneurs.

La Mairie de Montauban a décidé de **prendre en charge la totalité du déficit de fonctionnement**. Nous avons pris acte de cette position du Grand Montauban et avons pris soin de vérifier début 2013 que la plate-forme avait effectivement bénéficié de cette **subvention complémentaire**.

Les éléments comptables en notre possession montrent un équilibre budgétaire de fonctionnement, c'est pourquoi je vous propose de **rétablir notre aide à hauteur de 17 100 €**, en précisant que cette dernière doit nécessairement être affectée exclusivement au fonds de prêts d'honneurs et donc aux créateurs d'entreprises.

VI - PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2013

Je vous invite, au titre de l'année 2013, à adopter les autorisations de programme et à ratifier les crédits de paiements tels que présentés.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan 2012 du dispositif « Avenir Entreprise » ;
- Décide, au titre de 2013, de poursuivre son soutien financier au profit des programmes de recherche suivants :
 - Pôle Agrimip Sud-Ouest Innovation
 - Incubateur Midi-Pyrénées
 - Aerospace Valley
- Décide de rétablir l'aide du Conseil Général à la plate-forme locale d'initiative « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » (MTGI) à hauteur de 17 100 €, étant précisé que cette aide doit exclusivement être affectée au fonds de prêts d'honneur et donc aux créateurs d'entreprises ;
- Adopte, au titre de l'année 2013, les autorisations de programme et ratifie les crédits de paiement suivants :

a) Investissement

Imputations Budgétaires	Libellé	Autorisation d'engagement à approuver	Échéancier des Crédits de Paiement		
			2013	2014	2015
Investissement					
20422-93	Subventions aux entreprises pour de l'immobilier	AP antérieures	253 721 €	240 000 €	50 000 €
		AP 2013 450 000 €	150 000 €	200 000 €	100 000 €
			403 721 €	440 000 €	150 000 €
20421-93	Subventions aux entreprises pour du matériel	AP antérieures	56 714 €	95 000 €	
		AP 2013 200 000 €	40 000 €	100 000 €	60 000 €
			96 714 €	195 000 €	60 000 €
20421-93	Subventions aux entreprises pour de l'immatériel	AP antérieures			
		AP 2013 25 000 €	10 000 €	15 000 €	
			10 000 €	15 000 €	
20422-93	IDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES Subventions aux tiers	AP antérieures	21 992 €		
		AP 2013 70 000 €	20 000 €	50 000 €	
			41 992 €	50 000 €	
204142-93	AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES Subventions aux communes FIEC	AP antérieures			
		AP 2013 60 000 €	15 000 €	45 000 €	
			15 000 €	45 000 €	
204142- 93	AIDES IMMOBILIERES AUX CREATIONS D'USINE ET ATELIERS RELAIS Subventions aux communes FIEI	AP antérieures			
		AP 2013 30 000 €	10 000 €	20 000 €	
			10 000 €	20 000 €	

b) Fonctionnement

Imputations Budgétaires	Libellé	Autorisation d'engagement à approuver	Échéancier des Crédits de Paiement		
			2013	2014	2015
Fonctionnement					
656 837 - 91	Pôle de Compétitivité Agri	AE antérieures	66 812 €	60 000 €	60 000 €
		AE 2013 0 €	0 €		
			----- 66 812 €	60 000 €	60 000 €
6171-91	Etudes Economiques d'Analyse et de Faisabilité Industrielle Conseil Général (Etude inscrite dans le contrat de site universitaire)	AE antérieures	81 962 €	20 000 €	
		AE 2013 80 000 €	50 000 €	30 000 €	
			----- 131 962 €	50 000 €	
657415-91	Crédits d'Action Economique	AE antérieures	38 300 €		
		AE 2013 45 000 €	25 000 €	20 000 €	
			----- 63 300 €	20 000 €	
657426-91	Etude Economique et de faisabilité Associations et privés	AE antérieures	15 250 €		
		AE 2013 20 000 €	20 000 €		
			----- 35 250 €		

Adopté à l'unanimité.

Le Président,